

Programme d'Investissement pour la Recherche

Objectifs

La recherche mobilise des infrastructures et des instruments qui peuvent requérir des investissements lourds, et qui doivent répondre aux objectifs stratégiques d'Avignon Université (AU). Ces investissements peuvent être pluriannuels et devraient être inscrits dans le programme pluriannuel de recherche d'investissement de l'établissement. Cet appel à projets invite les unités de recherche sous tutelle d'AU à formuler leurs besoins d'investissement et les contextualiser au regard :

- ✓ Du projet scientifique de l'unité,
- ✓ Du projet scientifique de l'établissement,
- ✓ De la capacité de l'unité à accueillir ces instruments (environnement technique et humain)
- ✓ Des moyens à mobiliser pour assurer un bon retour sur investissement
- ✓ Du potentiel de mutualisation avec d'autres unités de recherche de l'établissement si cela est pertinent

Critères d'éligibilité

Pour être recevables, les demandes devront :

- ✓ Etre portées par un personnel d'AU
- ✓ Etre soutenues par le laboratoire de rattachement principal du porteur de projet
- ✓ Concerner un laboratoire sous la tutelle d'AU
- ✓ Concerner des investissements mobiliers ou immobiliers¹

Moyens attribués

Les demandes seront évaluées au cas par cas, en fonction des éléments fournis dans le dossier de candidature.

Modalités de soumission

Le dossier de soumission devra inclure :

- ✓ Une description du projet scientifique et de son contexte
- ✓ Un argumentaire sur les retombées attendues en termes de résultats de recherche, de contribution au projet d'établissement, au développement des partenariats, au développement de la visibilité internationale d'AU
- ✓ Le potentiel de mutualisation avec d'autres unités de recherche si cela est pertinent
- ✓ Un avis motivé du directeur ou de la directrice de laboratoire
- ✓ Une estimation du montant de la subvention demandée (fournir le(s) devis correspondant(s))
- ✓ Une estimation des coûts de fonctionnement engendrés par l'exploitation des équipements acquis et de la ressource humaine à mobiliser
- ✓ Une estimation des dépenses qui doivent être engagées pour la réalisation de l'investissement lui-même (par exemple frais de publicité, aménagements nécessaires à l'accueil de l'équipement...).

¹ Biens de toute nature, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, acquis par l'établissement, non en vue d'être consommés dans l'année, transformés ou cédés, mais pour être conservés par lui d'une manière durable en vue de l'accomplissement de sa mission (instruction comptable commune applicable aux opérateurs publics).

La Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation et la DFACI fourniront une assistance pour l'instruction des dossiers de candidature, en particulier pour l'estimation des coûts de fonctionnement ou de la réalisation de l'investissement. L'instruction des dossiers sera coordonnée par la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- ✓ Leur contribution potentielle au projet scientifique de l'unité
- ✓ Leur inscription dans les priorités de la politique scientifique d'AU, en particulier dans ses axes identitaires
- ✓ De leur soutenabilité économique
- ✓ De leur contribution au rayonnement national et international d'AU
- ✓ De leur contribution au développement de partenariats académiques, industriels et socio-culturels
- ✓ Potentiel de mutualisation entre plusieurs unités de l'établissement, pour les instruments qui le permettent

Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par la Commission Recherche du conseil académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles. La CR donnera un avis avant validation par le CA de l'établissement.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à acquérir le(s) instrument(s) mentionné(s) en cas de financement, et à rendre compte des résultats.